

Déclaration

95/3

SOUS RÉSERVE DE MODIFICATIONS

**NOTES POUR UNE ALLOCUTION
DE
L'HONORABLE ROY MACLAREN,
MINISTRE DU COMMERCE INTERNATIONAL,
À LA CHAMBRE DE COMMERCE DE VANCOUVER**

**VANCOUVER (Colombie-Britannique)
Le 12 janvier 1995**



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Canada

Une transformation fondamentale semble s'être produite dans le système commercial international au cours des dernières années.

Les pays de l'Asie et du Pacifique se sont entendus pour instaurer une zone de libre-échange entre leurs économies développées d'ici 2010 et entre leurs économies en voie de développement d'ici 2020.

Il y a quelques semaines, les pays des Amériques, réunis à Miami, fixaient à 2005 la naissance de leur zone de libre-échange. Quand on sait que quatre membres de ce futur bloc commercial des Amériques sont également membres du bloc de l'Asie-Pacifique, les chances d'une convergence entre les deux blocs paraissent élevées.

Simultanément, l'Europe entreprend sa propre expansion vers l'est — tout en observant avec inquiétude le dynamisme de l'Asie et des Amériques.

Quelque chose de fondamental est en train de se produire dans le système commercial international, parce que quelque chose de fondamental s'est déjà produit dans l'économie mondiale.

La révolution technologique engagée depuis la Deuxième Guerre mondiale a jeté les bases d'une économie planétaire. Lorsque les moyens de production — le capital, l'investissement et la technologie — amorcent un mouvement à l'échelle mondiale, alors doit survenir tôt ou tard un mouvement des produits à l'échelle mondiale.

Donc, d'une certaine manière, la libéralisation des échanges suit, plutôt qu'elle ne précède, l'orientation prise par l'économie. Un tissu compliqué et déroutant d'arrangements commerciaux de portée bilatérale ou régionale, en particulier en Amérique latine, traduit les efforts déployés par les gouvernements nationaux pour s'adapter à un système économique de plus en plus international.

Les structures internationales elles-mêmes se voient forcées d'évoluer. Le GATT [Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce], institué après la Deuxième Guerre mondiale, avait pour fonction d'orchestrer les relations commerciales internationales entre les économies nationales. Mais les économies nationales voient disparaître peu à peu leurs frontières. L'enjeu aujourd'hui, c'est d'établir les mécanismes et les superstructures qui permettront de composer avec des économies dont les dimensions sont régionales ou mondiales.

De fortes pressions s'exercent encore sur les gouvernements nationaux en faveur d'une attitude mercantiliste, en particulier dans le domaine de la haute technologie. Pourtant, ironiquement, il s'agit là des secteurs qui sont les moins susceptibles de contraintes nationales. Les gouvernements peuvent empêcher le bois d'oeuvre ou l'acier de traverser les frontières; ils ont peu

de contrôle en revanche sur la circulation mondiale des idées, du savoir-faire ou de la culture.

Cette évolution de la structure de l'économie mondiale a modifié en profondeur la dynamique de la libéralisation des échanges.

Les négociations commerciales étaient autrefois essentiellement de nature mercantiliste – elles étaient fondées sur le postulat selon lequel les exportations sont bonnes et les importations mauvaises. L'abaissement des barrières nationales servait de monnaie d'échange contre l'accès aux marchés étrangers. Mais, dans une économie planétaire, les barrières nationales nuisent avant tout à ceux qui les érigent – c'est un moyen garanti de s'isoler de décisions d'investissement et de production aux répercussions de plus en plus souvent internationales.

Les pays n'ont plus le choix aujourd'hui : ils doivent se joindre à ce nouveau réseau mondial de production et de distribution. Chacun s'efforce de faire en sorte que son économie soit la plus attrayante pour l'investissement et la production – d'être, en quelque sorte, au centre de la nouvelle économie mondiale. Une bonne part de ce que nous observons, sur les plans national et régional, traduit l'urgence d'une réduction unilatérale des barrières.

Le résultat, c'est une course à la libéralisation des échanges – un jeu d'échecs planétaire où les ententes bilatérales et régionales font partie intégrante d'une stratégie globale pour une libéralisation accrue et accélérée. Ce phénomène déclenche alors à son tour une dynamique concurrentielle plus vaste de réduction des barrières au niveau international – jusqu'au lancement de nouvelles négociations mondiales.

Ainsi, le Canada, les États-Unis et le Mexique ont-ils décidé de conclure un accord plus « approfondi » de libre-échange, à la fois pour compenser la lenteur des négociations multilatérales et pour faire pression sur leurs autres partenaires commerciaux. Dans la foulée, les pays d'Asie, craignant que le dynamisme et l'élargissement de l'ALENA [Accord de libre-échange nord-américain] n'entraînent leur mise à l'écart, s'engageaient eux-mêmes dans un exercice de libéralisation de leurs échanges.

L'enjeu réel pour le Canada consiste à se positionner de manière stratégique en prévision de ce nouveau panorama asiatique et à prendre les dispositions requises sur le plan intérieur pour être en mesure de saisir les débouchés prometteurs que l'on commence à entrevoir.

Il y a seulement 12 mois, un engagement envers le libre-échange parmi les pays de la région Asie-Pacifique aurait été impensable. Or, à Djakarta, en novembre, les membres du mécanisme de Coopération économique Asie-Pacifique – ou, comme on l'appelle plus familièrement, l'APEC – s'engageaient à instaurer le libre-

échange d'ici à l'an 2010 parmi les pays développés de la région, et d'ici à l'an 2015 parmi les pays en développement – pour autant que tel ou tel pays membre de l'APEC soit encore considéré à ce moment-là comme un pays en développement. Ce que cela suppose n'est rien de moins que révolutionnaire : libre-échange entre le Canada et le Japon dans 15 ans; libre-échange entre le Canada et la Chine dans 25 ans.

Mais ces changements qui surviennent en Asie, si soudains et spectaculaires qu'ils soient, s'inscrivent dans une course planétaire à la libéralisation. Comme pour les pays d'Amérique ou d'Europe, c'est aujourd'hui sur un marché planétaire que les pays d'Asie doivent se livrer à leur quête de capitaux et de technologies devenus fort mobiles.

Le dynamisme même des pays d'Asie aujourd'hui met de plus en plus en évidence l'intérêt de l'APEC. Cette région est aujourd'hui le foyer de l'immense transformation de l'économie mondiale. Au-delà de la croissance rapide et constante du Japon et des « Tigres de l'Asie », c'est dans cette même région que commencent à se dessiner aujourd'hui deux économies gigantesques et jusqu'à aujourd'hui fermées : la Chine et l'Inde. Plus vite qu'on ne le croit souvent, l'éveil de ces deux géants imprimera de fortes secousses au système économique mondial; des secousses qu'il faudra gérer et finalement absorber, en partie à la faveur de l'appartenance de ces deux pays à l'Organisation mondiale du commerce, mais aussi à la faveur de leur appartenance à l'APEC.

L'APEC deviendra ainsi la tribune presque obligée où seront définies les grandes orientations commerciales de l'avenir. Sa nature évolutive nous forcera à nous dépasser pour mieux comprendre et résoudre les grands problèmes commerciaux du XXI^e siècle – en premier lieu les rapports de la politique commerciale avec la politique d'investissement, avec les règles de la concurrence, avec le développement technologique et avec les normes environnementales. La préférence de l'Organisation mondiale du commerce pour des négociations en bonne et due forme suivies de l'adoption de règles obligatoires s'oppose bien souvent à la préférence des asiatiques pour la discussion sans caractère officiel d'où parvient à se dégager une conformité de vues. Sous cet aspect aussi, l'APEC pourrait ouvrir le chemin dans les domaines pour lesquels l'Organisation mondiale du commerce, en ce moment du moins, dispose encore de peu de moyens.

L'aspect sans doute le plus important, c'est que l'APEC est particulièrement bien placé pour être le pont joignant les deux rives du Pacifique. On pourra mettre en doute l'aptitude de deux superpuissances économiques, et peut-être même de trois – les États-Unis, la Chine et l'Inde – à coexister au sein du même bloc Asie-Pacifique, mais l'APEC est apte, s'il est structuré comme il convient, à constituer le trait d'union entre les deux économies continentales – à jouer le rôle de « tampon » géopolitique garantissant que ni l'intégration régionale des pays d'Asie ni

l'extension du libre-échange à l'ensemble des Amériques ne provoqueront une ligne de faille dans le Pacifique. L'APEC peut prendre à sa charge et arbitrer les aspects interculturels des questions commerciales, comme ne pourront jamais le faire ni l'Organisation mondiale du commerce ni l'OCDE [Organisation de coopération et de développement économiques].

Au sommet de l'APEC à Djakarta en novembre, on s'est posé la question suivante : à quelle échéance devrait être soumis l'engagement envers le libre-échange? Ne devrait-on pas plutôt se demander à quel moment – et selon quelles modalités – la négociation du libre-échange devrait commencer? Si nous regardons vers l'avenir, si nous préservons l'élan imprimé par les sept années des négociations d'Uruguay, alors, et alors seulement, pourrons-nous faire de réels progrès. Le Canada a proposé quelques mesures précises.

D'abord, les pays de l'Asie-Pacifique devraient songer à accélérer la mise en oeuvre des réductions tarifaires convenues lors des négociations d'Uruguay. L'APEC pourrait songer à des réductions tarifaires supplémentaires dans d'autres secteurs. Il est sans doute possible d'harmoniser davantage les tarifs douaniers sectoriels ou de procéder, pour un éventail de produits, à une nouvelle élimination de tarifs douaniers. Simultanément, les pays de l'APEC doivent tirer parti de l'Accord général sur le commerce des services pour libéraliser davantage leurs services financiers, un secteur clé de l'économie planétaire moderne, dans laquelle commerce et investissement sont aujourd'hui indissociables.

Deuxièmement, les économies de l'APEC doivent se demander comment elles pourraient demeurer à l'avant-scène de la libéralisation des investissements. La progression devrait être la suivante : d'abord un ensemble de principes non obligatoires, puis un ensemble convenu de règles assorti d'un mécanisme de règlement des différends. Il importe de faciliter l'investissement privé international – source importante de croissance dans cette région – et de réduire les incertitudes et les coûts de transaction de l'investissement et du commerce lié à l'investissement. Les pays de l'APEC pourraient, jusqu'à l'adoption d'un code, consentir au *statu quo* sur toutes les mesures qui entravent les courants d'investissement entre eux.

Troisièmement, les pays de l'APEC pourraient négocier l'élimination, à court terme, des subventions à l'exportation des produits agricoles dans la région. Notre objectif commun à plus long terme devrait être de proscrire toutes les subventions à l'exportation dans le commerce mondial des produits agricoles.

Finalement, les pays de l'APEC pourraient s'entendre sur des normes commerciales. Comme la région Asie-Pacifique compte un bon nombre de grandes sociétés mondiales de haute technologie, nous pourrions choisir un ou deux secteurs, par exemple les

télécommunications, et prendre la résolution de réduire l'effet négatif, sur le commerce et l'investissement, du grand nombre de normes différentes appliquées dans la région.

C'est là un programme ambitieux. À tel point que certains observateurs peu optimistes ont laissé entendre que les dates fixées par l'APEC pour le libre-échange ne sont pas réalistes. Je ne partage pas cet avis et je crois plutôt que les changements que nous observons en Asie, ainsi que dans les Amériques et en Europe, ont leur propre dynamique intrinsèque. Lorsque les négociations sur le libre-échange seront engagées, on verra probablement leur mouvement s'accélérer.

L'enjeu pour le Canada est de se préparer à cette formidable transformation. Il ne s'agit pas simplement d'établir un lien plus efficace entre l'aide et les échanges, ni de résoudre les problèmes à coup de crédits à l'exportation. Non seulement le Canada ne peut plus se permettre les solutions de ce genre, mais j'entretiens moi-même encore des doutes sur leur succès au cours des dernières années. Nos lignes de conduite, nos initiatives et nos activités doivent être les volets d'une stratégie globale. Nous devons nous fixer des objectifs réalistes, définir nos grands objectifs et mesurer froidement nos résultats. Nous devons concentrer davantage notre action et axer nos services sur les entreprises canadiennes, en particulier les PME, qui commencent à s'aventurer en dehors de l'Amérique du Nord pour vendre leurs produits et conclure des coentreprises. Cela signifie diffuser plus efficacement l'information commerciale; cela signifie une meilleure coordination entre les ministères fédéraux et avec les gouvernements provinciaux; et cela signifie faire participer les entreprises canadiennes et les organismes du secteur privé à l'établissement des objectifs et à la planification des opérations.

Nous devons nous demander si d'autres aspects de la politique et de l'action du gouvernement pourraient être mieux coordonnés. Nous devons voir si l'on pourrait mieux ajuster notre représentation dans la région Asie-Pacifique, à la fois pour refléter nos propres nouvelles priorités et pour raffiner nos relations avec les autres pays de la région. Nous explorons les moyens de mettre sur pied des missions canadiennes plus ouvertes, plus faciles d'accès, dotées d'équipements élaborés en collaboration avec divers agents économiques et conçus en fonction de l'éventail complet des activités nécessaires à un renforcement de nos liens avec le pays visé — je songe à une sorte de « Maison du Canada » ou de « Place Canada ».

Nos activités d'aide au développement en Asie au cours des 40 dernières années sont une chose dont tous les Canadiens et les Canadiennes peuvent être fiers, et nous ne devons pas oublier que, malheureusement, c'est en Asie que se trouve encore le plus grand nombre de gens vivant dans la pauvreté.

Simultanément, l'enjeu du développement se modifie. L'évolution structurelle des économies asiatiques laisse croire qu'il est temps de passer du transfert traditionnel des ressources à une véritable coopération pour le développement. Notre aide devrait refléter et encourager la maturation de nos relations bilatérales et répondre aux intérêts communs qui nous poussent à nous associer. Un moyen évident d'y parvenir consiste à renforcer et à développer nos centres d'éducation dans nos missions d'Asie, centres dont le rôle est d'informer les étudiants sur les établissements d'enseignement au Canada et de contribuer ainsi à la consolidation des liens qui seront si essentiels plus tard.

L'Asie s'engage, me semble-t-il, dans un exercice considérable d'ouverture sur le monde. Mais les entreprises canadiennes se doivent d'être présentes, et d'affermir leur présence, si elles veulent gagner de vitesse leurs concurrentes. Nous devons rechercher des investissements et des partenariats stratégiques à long terme sur les grands marchés afin de tisser les toiles de la production et de la technologie, éléments si essentiels du commerce mondial aujourd'hui. En bref, nous n'arriverons à rien en jouant le jeu à temps partiel seulement.

Si nous ne renforçons pas nos liens avec une Asie de plus en plus sûre d'elle-même, l'économie canadienne devra supporter des coûts qui déborderont largement les considérations de part de marché. À maints égards, nos liens économiques avec la région Asie-Pacifique vont de plus en plus définir notre compétitivité mondiale et, par voie de conséquence, notre propre développement intérieur. Si nous parvenons à établir des partenariats stratégiques avec des sociétés asiatiques ou si nous parvenons à intéresser de nouveaux marchés à l'énergie et aux infrastructures canadiennes ainsi qu'aux services et aux produits canadiens, nous renforcerons – nous définirons même – notre avantage concurrentiel sur les marchés mondiaux. De la même façon, notre aptitude à préserver les précieux marchés de nos secteurs traditionnels des ressources naturelles et agricoles dans la région Asie-Pacifique contribuera au renforcement de ces piliers de l'économie canadienne dans l'ensemble du monde.

Jusqu'à maintenant, la présence du Canada sur certains des marchés d'Asie est demeurée assez discrète, mais je suis convaincu que le vent du changement souffle sur la région. Soyons prêts à participer pleinement à la libéralisation du commerce et de l'investissement qui se dessine à l'horizon.

Merci.